

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

---

N° 353 — Février 1913.

---



---

SENLIS  
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE  
11, Place de l'Hôtel-de-Ville.

1913

## SOMMAIRE :

Liste des Membres.  
Procès-verbal de la Séance du Mardi 14 Janvier 1913.  
Concours agricole scolaire.  
Nouvelles variétés d'avoines.  
La coopération agricole.  
Accidents du travail aux ouvriers agricoles.  
La condition matérielle de l'ouvrier agricole.  
Nos richesses agricoles.  
Préparez vos semences d'avoines.  
Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette.

## Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. » »
Une demi-page.....	5 » »
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots...	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. LELIÈVRE, trésorier de la Société d'Agriculture, à Senlis.

## ANNONCES GRATUITES POUR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Nous rappelons à MM. les Membres de la Société qu'ils ont droit dans le Bulletin à trois annonces de suite, de six lignes chacune.

Ils peuvent ainsi, sans intermédiaire, vendre et acheter à bon compte beaucoup de leurs produits, de leurs instruments et de leurs animaux à l'avantage de l'acheteur et du vendeur.

Le Gérant : L. FAUTRAT.

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 353. — Février 1913.

Composition du Bureau de la Société pendant l'année 1913.

### MEMBRES HONORAIRES

MM. Sagny, Isidore, chevalier du Mérite agricole, vice-président honoraire, donateur.  
Roland, Auguste, membre du Bureau honoraire, donateur.

### BUREAU

MM. Martin, Léon, ancien député, membre de la Société Nationale d'Agriculture, *président* ;  
Delaunay, Paul, *1<sup>er</sup> vice-président* ;  
Ferry, Constant, *2<sup>e</sup> vice-président* ;  
Fautrat, Léon, chevalier de la Légion d'honneur, *secrétaire* ;  
Girard, Henry, *vice-secrétaire* ;  
Boisseau, Lucien, *membre du Bureau* ;  
Bataille, Louis, *id.*  
Devouge, Paul, *id.*  
Lelièvre, chevalier du Mérite agricole, *trésorier*,

Liste par ordre d'admission des Membres de la Société.

1. Sagny, Isidore, propriétaire à Crépy, chevalier du Mérite agricole (Vice-Président honoraire).
2. Roboüam, vétérinaire, officier du Mérite agricole, à Rully.
3. Martin, Léon, ancien député, à Ermenonville (Président).
4. Thiénard, Louis, chevalier du Mérite agricole, à Senlis.



Société d'histoire et  
d'archéologie de Senlis

Notice :

CB :

SHAS



000000 075015

5. Roland, Auguste, propriétaire à Senlis (Membre du Bureau honoraire).
6. Clanchet, Edouard, à Senlis (Membre honoraire).
7. Roland, Edmond, propriétaire à Senlis.
8. Duvivier, propriétaire, place Gambetta, à Crépy.
9. Dupuis, conseiller général, à Pontarmé, par La Chapelle-en-Serval.
10. Lemoine, Alfred, cultivateur à Duvy.
11. Hervaux, Félix, cultivateur, maire de Fresnoy-le-Luat.
12. Vigreux, Victor, propriétaire, rue Saint-Lazare, à Crépy-en-Valois.
13. Patria père, propriétaire à Senlis.
14. Sarazin, cultivateur à Ève, par Le Plessis-Belleville.
15. Gibert, avenue de la Gare, à Villers-Cotterêts (Aisne).
16. Garnier, Bernard, cultivateur à Crépy.
17. Lefèvre, Paul, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
18. Dhuicque, Anatole, cultivateur à Brégy, par Nanteuil.
19. Fautrat, Léon, ancien inspecteur des Forêts, chevalier de la Légion d'honneur, à Senlis (Secrétaire).
20. Thiéquot, René, marchand grainetier à Senlis.
21. Darras, cultivateur à Villers-Saint-Frambourg, par Barbery.
22. Meignen, Paul, cultivateur à Huleux, commune de Néry, par Béthisy-Saint-Pierre.
23. Punant, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Crépy-en-Valois.
24. Garnier, propriétaire au Plessis-Belleville.
25. Corbie, Emile, rentier, rue des Cordeliers, 22, à Compiègne.
26. Moquet, Charles, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Brégy, par Nanteuil.
27. Delamarre, ancien vétérinaire, chevalier du Mérite agricole, à Acy-en-Multien.
28. Fercot, Thomas, cultivateur à Verberie.
29. Delacour, cultivateur à Chambly.
30. Boucher, Alfred, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
31. Bataille, Achille, maire du Plessis-Belleville.
32. Meignan, Léon, cultivateur à Champlieu, commune d'Orrouy.
33. Parmentier, Prosper, ancien cultivateur à Crépy.
34. Héaumé, propriétaire à Chantilly.
35. Gatté, Zacharie, propriétaire à Crépy.

36. Roland, Léon, cultivateur, officier du Mérite agricole, à Barbery.
37. Delannay, Georges, cultivateur à Rully.
38. Rudault, propriétaire à Nanteuil-le-Haudouin.
39. Chézelles (vicomte Arthur de), château de Bouleau, par Lierville (Oise).
40. Delorme, Hippolyte, cultivateur à Saint-Mard (Seine-et-Marne).
41. Dubourg, Emile, cultivateur, maire de Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
42. Corbie, Léon, cultivateur, maire de Montagny, par Nanteuil.
43. Decaux, Paul, propriétaire à Senlis.
44. L'Hoste, Auguste, cultivateur, maire de Versigny, par Nanteuil.
45. Heurlier, Alexandre, propriétaire à Thury-en-Valois.
46. Dumont, Léon, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Thury-en-Valois.
47. Seillière (baron), au château de Mello, par Cires-les-Mello.
48. Obry, cultivateur à Creil.
49. Turquet, J.-B., conseiller d'arrondissement, à Avilly, par Senlis.
50. Turquet, Alphonse, propriétaire à Vineuil-Saint-Firmin.
51. Ferry, Constant, cultivateur et maire, à Trumilly, par Crépy (Vice-Président).
52. Lécuyer, Etienne, meunier à Senlis.
53. Delaunay, Paul, cultivateur et maire à Chamicy-Rully (Vice-Président).
54. Roland, Félix, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Barbery.
55. Roland, Emile, cultivateur, maire de Montépilloy, par Barbery.
56. Tartier, cultivateur et maire à Ève, par Le Plessis-Belleville.
57. Leloup, Eugène, chevalier du Mérite agricole, 14, rue de Milan, Paris.
58. Radzivil (prince Constantin), au château d'Ermenonville.
59. Moquet, Albert, rentier à Crépy.
60. Proffit, Anatole, cultivateur à Bouillancy, par Acy.
61. Boisseau, Lucien, cultivateur à Chantemerle, commune de Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville (Membre du Bureau).
62. Devouge, Paul, cultivateur et maire, à Brasseuse, par Barbery (Membre du Bureau).
63. Delury, régisseur de la ferme de la Gâtelière, à Senlis.
64. Margry, Amédée, propriétaire à Senlis.
65. Lelièvre, chevalier du Mérite agricole, secrétaire en retraite de la Sous-Préfecture, à Senlis (Trésorier).

66. Longuet, Frédéric, officier du Mérite agricole, rue Desmoutiers à Villers-Cotterêts.
67. Parmentier, Edme, cultivateur à Saint-Mard, par Villers-Cotterêts.
68. Huraux, Paul, cultivateur à Mermont, commune de Crépy.
69. Duchauffour, cultivateur à Bray, commune de Rully.
70. Havy, ancien maire, à Saint-Gervais-Pontpoint, par Pont.
71. Oury, propriétaire, maire de Boullarre, par Betz.
72. Boufflerd, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Réz-Fosse-Martin, par Acy.
73. Bataille, Louis, cultivateur au Plessis-Belleville (Membre du Bureau).
74. Vigreux, Paul, cultivateur, maire de La Villeneuve, par Thury.
75. Maurice, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Macquelines, commune de Betz.
76. Deblois, ancien cultivateur, à Senlis.
77. Triboulet, Albert, cultivateur à Bargny, par Betz.
78. Proffit, cultivateur, maire de Thury-en-Valois.
79. Cartier père, propriétaire, place de la Gare, Compiègne.
80. Duplessier, Edmond, cultivateur à Ducy, commune de Fresnoy-le-Luat.
81. Petit, Pierre, cultivateur, maire de Béthancourt, par Orrouy.
82. Henneguy, Pierre, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent.
83. Prévost, cultivateur à Auger-Saint-Vincent, par Crépy.
84. Sagny, René, propriétaire à Senlis.
85. Devouges, Eugène, cultivateur à Fay, par Saintines.
86. De Marcellac, à Bessemont, par Villers-Cotterêts.
87. Prévost, Edouard, à Nanteuil-le-Haudouin.
88. Roland, Henri, cultivateur à Villenoy, par Meaux (S.-et-M.).
89. Corbie, Ernest, rentier à Nanteuil.
90. Vantroys, licencié en droit, ancien avoué, à Senlis, et à Paris, 3, rue de Luynes.
91. De Sancy de Parabère, propriétaire à Boran.
92. De Cornois, fabricant de sucre et maire de Vauciennes, par Villers-Cotterêts.
93. Bataille, Frédéric, cultivateur à Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville.
94. Dupille, Gustave, cultivateur et maire de Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville.

95. Lefèvre, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
96. Lheurin, cultivateur à Boran.
97. Ribes (comte de), propriétaire, maire de Belle-Eglise, par Bornel.
98. Mercier, Jules, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
99. Murat (prince), propriétaire à Chambly.
100. Auvert, Eugène, cultivateur à Chambly.
101. De Waru, propriétaire, au château de la Bellefontaine à Senlis.
102. Veckmann, constructeur à Crépy.
103. Lavaux, cultivateur au Plessis-Belleville.
104. Delorme père, chevalier du Mérite agricole, propriétaire à Nanteuil.
105. Moquet, Lucien, cultivateur à Montlévêque, par Senlis.
106. Roland, Georges, cultivateur à Beaulieu, par Baron.
107. Raoult, Henri, cultivateur à Léviguen, par Betz.
108. Marchand, cultivateur à Ver, par Le Plessis-Belleville.
109. Morize, rentier à Betz.
110. Lemoine, Charles, cultivateur à Duvy.
111. Boulanger, cultivateur, à Creil.
112. Gonnet, officier du Mérite agricole, cultivateur à Malassise, par Creil.
113. Petit, Lucien, cultivateur, maire de Chèvreville, par Nanteuil.
114. Corbie, Albert, cultivateur à Balagny-Chamant.
115. Martin, Albert, cultivateur à Ermenonville.
116. Sainte-Beuve, avoué honoraire à Senlis.
117. Bonamy, agent général de la C<sup>e</sup> d'assurances « l'Abeille », à Senlis.
118. Demachy, propriétaire, maire d'Ognon, par Barbery.
119. Buat, carrossier à Senlis.
120. Havy, officier du Mérite agricole, cultivateur à la ferme de la Forêt-Pontpoint, par Pont.
121. Préault, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
122. Bédoyère (comte de la), maire de Raray, par Rully.
123. Delaunay, ancien notaire, à Senlis, et 63, rue de la Faisanderie, à Paris.
124. Bonnet, Gaston, négociant en laines à Senlis.
125. Obry fils, cultivateur à Creil.
126. Saint-Ouin, négociant, 26, boulevard Richard-Lenoir, Paris.
127. Leroy, Léon, grainetier à Senlis.
128. Kersaint (comte de), conseiller général, Versigny, par Nanteuil.

129. De Pontalba, maire de Montlévêque, par Senlis.
130. Duval, Charles, chevalier du Mérite agricole, cultivateur, maire de Vez, par Villers-Cotterêts.
131. Leroux, propriétaire à Senlis, avenue de Compiègne.
132. Robert, Michel, négociant, adjoint au maire, à Senlis
133. Tirlot, cultivateur à Raray, par Rully.
134. Audigier, ancien député de l'Oise, chevalier du Mérite agricole, à Paris, 61, rue Scheffer.
135. Drivière, agent général d'assurances. juge au Tribunal de Commerce à Senlis.
136. Barbery, cultivateur à Sennevières, par Nanteuil.
137. Delorme, Léon, cultivateur à Montagny-Ste-Félicité, par Nanteuil.
138. Verbyst, Vital, cultivateur à Baron.
139. Frémin, Hippolyte, cultivateur à Montagny-Ste-Félicité, par Nanteuil.
140. Le régisseur du Domaine de Chaàlis, par Senlis.
141. Mantel, cultivateur à Bouville, commune de Duvy.
142. Lemaire, chevalier du Mérite agricole, à Villeneuve, par Verberie.
143. Halinbourg, propriétaire, 39, rue François-I<sup>er</sup>, Paris. et à Boursonne.
144. Luppé (marquis de), maire, château de Beaurepaire, par Pont.
145. M<sup>me</sup> Viat, 42, rue Vignon, Paris.
146. Gourdin, cultivateur à Morangles, par Neuilly-en-Thelle.
147. Lepape, quincaillier, juge au Tribunal de Commerce, à Senlis.
148. Blot, Ernest, cultivateur et maire de Rhuis, par Verberie.
149. Valentin, architecte à Senlis.
150. Nazart, cultivateur à Ver, par Le Plessis-Belleville.
151. Guibert, Léon, cultivateur à Ermenonville.
152. Rommetin, Frédéric, cultivateur au Plessis-Belleville.
153. Chartier, Amédée, cultivateur au Plessis-Belleville.
154. Lefèvre, Félix, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
155. Perceval, ancien cultivateur à Verneuil
156. Parmentier, Gaston, cultivateur à Néry, par Béthisy-Saint-Pierre.
157. Dupille, Ernest, cultivateur à Nanteuil.
158. Duflocq, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
159. Baslu, Emile, négociant à Margny-les-Compiègne.
160. Boucher, Emile, cultivateur à Barbery.
161. Robinet, cultivateur à Baron.
162. Roland, Gustave, cultivateur à Fresnoy-le-Luat.

163. Petit, notaire à Senlis.
164. Deblois Louis, cultivateur à Ducy, par Fresnoy-le-Luat.
165. Courtier, André, cultivateur, maire de Villers-Saint-Genest, par Betz.
166. Moullé, Henri, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
167. Peters, Henri, cultivateur au Plessis-Châtelain, par Crépy-en-Valois.
168. Jacob, Pierre, propriétaire, rue Saint-Pierre, à Senlis.
169. Delorme, Alfred, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
170. Lavallart, Pierre, cultivateur au Luat, par Fresnoy-le-Luat.
171. Patria, Henri, cultivateur à Fourcheret, par Senlis.
172. Perceval, Arthur, cultivateur à Cramoisy.
173. Mareux, propriétaire, maire de Betz.
174. Morize, Gaston, grainetier à Betz.
175. Roussel, Pierre, cultivateur, maire de Borest, par Senlis.
176. Manteaux, maire de Cuvergnon, par Betz.
177. Société Menot et Deneuille, à Acy-en-Multien.
178. Brisset, cultivateur à Betz.
179. Pierret, Paul, propriétaire à Eve, par Le Plessis-Belleville.
180. Lebon-Hervaux, Amédée, cultivateur, 100, rue de la République, à Creil.
181. Dhuicque, Constant, cultivateur à Brégy, par Nanteuil.
182. Huet, cultivateur à Rééz-Fosse-Martin, par Acy-en-Multien.
183. Soualle, président du Tribunal de Commerce, officier du Mérite agricole, à Pont Sainte-Maxence.
184. Dumont, Charles, cultivateur à la Tournelle, commune de Cuvergnon, par Betz.
185. Draps, Georges, cultivateur à Etavigny, par Acy-en-Multien.
186. Cazin, Emile, chevalier du Mérite agricole, rentier, à Léviguen, par Betz.
187. Piot, Jules, cultivateur à Etavigny, par Acy-en-Multien.
188. Sauvage, Eugène, propriétaire à Senlis.
189. Sauvage, cultivateur à Saint-Ladre, par Crépy.
190. Lalis, constructeur à Liancourt.
191. Ancellin, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
192. Molaye, cultivateur et maire à Rozières, par Nanteuil.
193. Praquin-Punant, grainetier à Crépy.
194. Gréhan, Pierre, cultivateur à Crépy.
195. Frère, courtier en fourrages à Crépy.
196. De Belloy, propriétaire-cultivateur à Rozoy-en-Multien, par Acy.

197. Roulon, Henri, cultivateur à Néry, par Béthisy-Saint-Pierre.
198. Varlet, cultivateur à Vérines, par Béthisy Saint-Pierre.
199. Scart, Jules, propriétaire à Saint-Germain, par Crépy.
200. Vuattebled, Léon, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
201. Vuattebled fils, cultivateur à Nanteuil-le-Haudouin.
202. Lecourt, Arthur, cultivateur à Vémars, par Survilliers (S.-et-O.).
203. Chéron, cultivateur à Fontaine-les-Cornus, par Senlis.
204. Lecœur, meunier à Pontarmé, par La Chapelle-en-Serval.
205. Morerette, pharmacien à Senlis.
206. Turquet de la Boisserie (comte), vice-président de la Société d'Horticulture de Senlis.
207. Proffit, Louis, cultivateur à Mareuil.
208. Robouam, André, vétérinaire à Crépy.
209. Dieux, constructeur à Crépy.
210. Doria (comte), maire d'Orrouy.
211. Soudé, Anatole, cultivateur à Plailly.
212. Rosin, Louis, cultivateur à Ormoy-Villers.
213. Dorion, Léon, cultivateur à Crépy.
214. Lagny, Isidore, cultivateur à Crépy.
215. Garnier, Louis, cultivateur à Chéville, par Nanteuil.
216. Rabbé, Lucien, cultivateur à Saintines.
217. Hazard-Cailleux, cultivateur à Béthisy-Saint-Martin, par Béthisy-Saint-Pierre.
218. Devouge, Octave, associé d'agent de change, 58, rue de la Faisanderie, Paris.
219. Simonard, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
220. Guilbert, cultivateur à Oignes, par Nanteuil.
221. Girard, cultivateur au Domaine de Bertrandfosse, par Plailly (vice-secretaire).
222. Rambach, négociant en bestiaux, à Villers-Cotterêts.
223. Corbie, Ernest, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
224. Carnus, chevalier du Mérite agricole, vétérinaire à Senlis.
225. Huraux, Henri, cultivateur à Feigneux, par Crépy.
226. Wyrsh, cultivateur au Plessis-Belleville.
227. Gueulle, Edmond, cultivateur, chevalier du Mérite agricole, à Précysur-Oise.
228. Edmond, François, ancien cultivateur à Crouy-en-Thelle, par Neuilly.

229. Lheurin Jules, cultivateur à Crouy-en-Thelle, par Neuilly.
230. Mollot, cultivateur à Sennevières, par Nanteuil.
231. Berson-Tassarot, cultivateur à Balagny-sur-Thérain.
232. Du Roizel, château de Bonneuil, par Ham (Somme).
233. Gibert, cultivateur à Baron.
234. Maistre (comte de), propriétaire à Puiseux-le-Hautberger, par Bornel.
235. Meunier, Gustave, cultivateur à la ferme de Lamberval, par Neuilly.
236. Chartier-Duraincy, maire de Morangles, par Neuilly.
237. Martin, Gustave, cultivateur à la ferme de Saint-Ouen, commune d'Etavigny, par Acy.
238. Méry, Alexandre, cultivateur à Boran.
239. Kersaint (vicomte de), au château de Versigny, par Nanteuil.
240. Martin, Camille, à Antilly, par Betz.
241. De Savignies, au château de Coye.
242. Vincent, Emile, à la ferme de Boasne, par Barbery.
243. Bonamy, Paul, 23, rue du Châtel, Senlis.
244. Babeuille, meunier à Senlis.
245. Ader, docteur-médecin à Senlis.
246. Chartier-Duraincy, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
247. Ferté, cultivateur, maire d'Ormoy-le-Davien, par Betz.
248. Gatté, Louis, cultivateur à Béthisy-Saint-Martin.
249. Hochedel, Paul, cultivateur à Silly-le-Long, par Le Plessis-Belleville.
250. Martin, Maurice, cultivateur à Boullarre, par Betz.
251. M<sup>me</sup> Delorme, cultivatrice à Sennevières, par Nanteuil.
252. Bahu-Mercier, chevalier du Mérite agricole, cultivateur à Boissy-Fresnoy, par Nanteuil.
253. Savary, avoué à Senlis.
254. Duchesne, cultivateur à Borest, par Senlis.
255. Fautrat, Georges, inspecteur à la Compagnie du Nord, à Senlis.
256. De Parseval, Gaston, premier adjoint au Maire, à Senlis.
257. De Parseval, Hubert, propriétaire à Senlis.
258. Duvivier, Jean, cultivateur à Russy-Bémont, par Vaumoise.
259. Loir, avoué à Senlis.
260. Baudet, avoué à Senlis.
261. Recoing, receveur des Finances honoraire, à Senlis.
262. Louat, notaire à Senlis.
263. Escavy, avoué à Senlis.

264. Landry, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
265. Leclère, régisseur du Domaine d'Ognon, par Barbery.
266. Sauvage, cultivateur au Murger, par Verberie.
267. Laurent, cultivateur à La Borde, près Raray, par Rully.
268. Meignen, Marcel, commis de culture à Huleux, par Béthisy.
269. Huet, Charles, cultivateur à Trumilly, par Crépy.
270. Palin, propriétaire à Senlis.
271. Marjollet père, officier du Mérite agricole, cultivateur et marchand de bestiaux à Ormoy-Villers.
272. Marjollet fils, cultivateur et marchand de bestiaux à Ormoy-Villers.
273. Dumont, Fernand, cultivateur à Thury-en-Valois.
274. Bernier, propriétaire, rue de Bon-Secours, à Senlis.
275. Michon, Georges, cultivateur à Montagny-Ste-Félicité, par Nanteuil.
276. Michon, Gustave, cultivateur à Montagny-Ste-Félicité, par Nanteuil.
277. Roland, Etienne, cultivateur à Courtillet, par Senlis.
278. Grison René, chevalier du Mérite agricole, à Villevert-Senlis.
279. Frémont, Zéphyr, cultivateur à Brasseuse, par Barbery.
280. Riché, Edmond, cultivateur à Rully.
281. Boucher-Bernoux, bijoutier à Senlis.
282. Nourisson, cultivateur à Nanteuil.
283. Delire, Jules, cultivateur à Gondreville, par Vaumoise.
284. L'abbé F. Seyssens, 24, rue Vellinck, à Gand (Belgique), et 181, rue de Charonne, à Paris.
285. Charlot, propriétaire à Borest, par Senlis.
286. Poidevin, propriétaire, rue de Meaux, à Senlis.
287. Dervillé, électricien, rue des Doméliers, à Compiègne.
288. Heuzé, député de l'Oise, à Creil.
289. Gréban, cultivateur à Ver, par Le Plessis-Belleville.
290. Daussin, conseiller général, à Montataire.
291. Gilant, cultivateur à Maysel, par Cramoisy.
292. Herbet, André, propriétaire à Senlis.
293. Longuet, Robert, cultivateur à Marolles.
294. Boucher, Achille, cultivateur à Barbery.
295. Hurand, Henri, cultivateur à Rouvres, par Betz.
296. Fleury, cultivateur à Précy-sur-Oise.
297. Duchatel, Edmond, cultivateur à Cramoisy.
298. Prince Léon Radziwill, au château d'Ermenonville.

299. Compiègne, Louis, cultivateur à Senlis.
300. Rollet, Gaston, cultivateur à Feigneux, par Crépy.

*Sociétés et Membres correspondants :*

1. Le Bulletin de la Société agricole, horticole et industrielle de Beauvais.
2. L'Agronome praticien, de la Société d'Agriculture de Beauvais.
3. Le Bulletin de la Société d'Agriculture de Clermont.
4. Le Bulletin de la Société d'Horticulture de Senlis.
5. Le Bulletin du Comité archéologique de Senlis.
6. Le Bulletin-Journal de la Société d'Agriculture de l'Allier, à Moulins.
7. La Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, place Saint-Hilaire, 4, à Rouen.
8. Le Comice agricole de Béthune (Pas-de-Calais).
9. La Société d'Agriculture de Melun.
10. Le Bulletin agricole de Mantes, place de la République.
11. Le Professeur départemental d'Agriculture, à Beauvais.

*Par abonnement :*

Le Bulletin de la Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, Paris

N. B. — *Les Sociétés correspondantes sont invitées à adresser les Journaux et communications d'intérêt général à M. FAUTRAT, secrétaire de la Société d'Agriculture, à Senlis (Oise).*

Compte rendu des Travaux de la société

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 1913

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

Étaient présents au bureau: MM. Martin, Fautrat, Boisseau et Lelièvre. Il est procédé au dépouillement du scrutin pour le renouvellement partiel du bureau. Cent quarante-neuf suffrages ont été exprimés.

Ont obtenu :

Comme vice-président: M. *Constant Ferry*, 144 voix, M. Girard, 3 voix, et M. Paul Devouge, 2 voix.

Comme vice-Secrétaire: M. *Girard*, 139 voix, et MM. Darras, Duplessier, Huet, H. Huraux, Lelièvre, Lucien Petit et Rommetin, chacun une voix.

Comme membres du bureau : M. *Lucien Boisseau*, 148 voix, M. *Louis Bataille*, 143 voix, M. *Paul Derouge*, 143 voix, M. Félix Roland, 4 voix, M. Ferry, 2 voix, et MM. Frédéric Bataille, Chéron, Léon Meignan, Albert Moquet, Charles Moquet et Pierre Petit, chacun 1 voix.

En exécution de l'article 7 du règlement, M. le Président proclame élus pour trois années : MM. C. Ferry, vice-président : M. Henry Girard, vice-secrétaire, et MM. Lucien Boisseau, Louis Bataille et Paul Devouge, membres du bureau.

La question de l'organisation du concours de Senlis est mise en discussion.

Il est décidé que les instruments agricoles, qui forment le fonds de toute Exposition seront admis au concours.

Il est parlé du 13 juillet pour la date du concours.

La fixation certaine sera établie lors de la prochaine réunion.

Le président propose de faire un concours d'attelages de chevaux de luxe, et de chevaux de selle.

Ce concours paraît avoir sa place dans un centre où les chasses à courre sont en très grand honneur et mobilisent, chaque année, un nombre de chevaux de chasse très important. Des exercices hippiques avec récompenses donneraient à cette section du Comice agricole, un attrait spécial et tout particulier.

## Concours Agricole Scolaire.

Dans sa réunion de janvier dernier, la Société d'agriculture a décidé de tenir son concours au mois de juillet prochain.

Dans ce concours des prix : objets d'art, médailles, volumes, seront attribués aux instituteurs et aux élèves des écoles primaires qui auront rempli les conditions du programme suivant :

Le concours est réservé aux instituteurs et élèves du canton de Senlis ; ils peuvent dès aujourd'hui se préparer à en affronter les épreuves avec succès.

Le concours agricole scolaire comprend deux Concours : le premier entre les Instituteurs du canton de Senlis, et le second entre les élèves des écoles du même canton. Ils auront lieu suivant les dispositions suivantes :

1° Le concours entre les instituteurs aura pour base un travail écrit,

fruit des observations de l'auteur, sur la culture locale, que ces observations aient été faites dans un champ d'expérience ou sur l'ensemble des exploitations de la commune ou du canton : culture du pays, plantes nouvelles, action immédiate ou lointaine des engrais et fumiers sur les produits du sol ; ressources géologiques au point de vue de la culture : marnes, cendres diverses, tourbes ; cultures spéciales ; statistiques agricoles ; comptabilité ; instruments ; soins à donner aux animaux, manière de les conduire et de les utiliser, etc., etc.

2° Tous les instituteurs du canton de Senlis seront admis à concourir.

3° Les mémoires seront adressés à M. l'Inspecteur primaire avant le 15 juin 1913, et ils seront examinés par une Commission composée de trois membres de la Société, de l'Inspecteur primaire et d'un instituteur désigné par l'autorité académique.

4° Le concours entre les élèves du canton de Senlis aura lieu devant la Commission ci-dessus désignée.

5° Il comprendra une épreuve écrite et un examen oral ; les sujets se rapporteront au programme ministériel suivi dans le cours moyen.

Les candidats ne devront pas s'attacher à une seule spécialité.

Les concurrents devront avoir 11 ans au moins, 13 ans au plus, au moment du concours, et appartenir au cours moyen ou au cours supérieur.

6° La liste nominative des concurrents, avec indication de la date de leur naissance, sera envoyée à M. l'inspecteur primaire, par les soins des instituteurs, avant le 20 juin 1913. Elle sera approuvée par le Maire.

7° Il sera accordé deux heures pour l'épreuve écrite, et les élèves travailleront, sans le secours d'aucun livre, sous la surveillance d'un des membres de la Commission.

8° L'examen oral sera subi après la correction de l'épreuve écrite, et comprendra un certain nombre de questions, les mêmes pour tous les élèves.

9° Ce concours aura lieu à un jour qui sera fixé ultérieurement, à neuf heures du matin, et les élèves pour y prendre part, seront réunis dans l'une des classes de l'école des garçons de Senlis.

10° Les récompenses seront décernées aux instituteurs et aux élèves, en séance solennelle, le jour du concours. Les lauréats seront prévenus par lettre individuelle.

## Nouvelles variétés d'avoines.

### Avoine jaune grosse des Ardennes à grappes (Duf).

Cette nouvelle variété, très distincte, a été obtenue dans nos champs d'expériences. Elle est issue de l'avoine Gloire d'Ostende dont elle a conservé tous les principaux mérites :

Précocité et grande résistance à la verse.

Elle en diffère essentiellement par une panicule plus régulière, de meilleure tenue, et principalement par la couleur et la forme de son grain jaune, gros, court et très renflé.

Si les avoines de ce groupe possèdent une écorce de grain un peu épaisse, elles offrent par contre l'immense avantage d'être très productives, avec une fermeté et une rigidité de paille que l'on ne trouve aussi grandes dans aucune autre race à grain jaune.

Cette nouvelle avoine sera particulièrement précieuse pour les sols riches ainsi que pour les régions où la fréquence des vents violents est à redouter.

Bien hâtive, elle devra être semée de bonne heure au printemps.

### Avoine à grappes Perle blanche (Duf).

Cette nouvelle variété de très grand mérite, créée dans nos champs d'expériences de Carignan, est sortie par voie d'hybridation de l'avoine Américaine Dollar; elle est remarquable par la hauteur de sa paille d'une résistance à la verse extraordinaire, au point de pouvoir être considérée sous ces rapports comme le champion de toutes les avoines.

La panicule en est allongée, franchement unilatérale différant nettement, à ce point de vue, des Avoines Gloire d'Ostende et Dollar; elle offre d'autre part un aspect tout particulier avec ses balles courtes, larges, ballonnées, enveloppant l'épillet, composé de un ou deux grains bien blancs, très courts, très renflés et non aristés.

Lorsque, dans l'épillet, il n'y a qu'un grain, ce qui est très fréquent dans cette race, celui-ci présente à la place du second, de petites paillettes, de forme ovoïde, très blanches, ce qui lui a valu le nom de *Perle blanche*.

Cette avoine, bien distincte, très vigoureuse et à larges rubans d'un vert foncé, est demi-hâtive, extrêmement productive, peu sensible à la rouille et au charbon, elle sera précieuse pour les sols riches où la plupart des autres variétés ne sauraient se tenir aussi bien debout.

DENAIFFE.

## La Coopération Agricole

### Société Coopérative Agricole de Transports de May-en-Multien.

Par M. ANDRÉ AVENEL,

Professeur d'Agriculture, secrétaire de la Caisse régionale de la Brie

Nous sommes heureux de publier l'article ci-dessous qui apportera à nos lecteurs une nouvelle preuve de ce qui peut être fait en coopération dans le monde agricole :

Les agriculteurs des régions de May-en-Multien et de Plessis-Beauval ne trouvaient plus de personnel et d'attelages suffisants pour transporter leurs betteraves à la sucrerie de Lizy-sur-Ourcq et, si cette usine avait été privée de l'apport de racines des agriculteurs de ces régions, elle n'aurait pu continuer à travailler faute de matière première en quantité suffisante. Ils eurent alors l'heureuse idée de constituer, en avril 1909, une coopérative de transports pour continuer un chemin de fer à voie étroite destiné non seulement aux transports des betteraves de May-en-Multien et de Plessis-Beauval à Lizy-sur-Ourcq, mais encore au transport des divers produits agricoles : blé, paille, fourrage, et, en sens inverse, à amener aux cultivateurs les pulpes et les écumes de carbonatation provenant de la sucrerie ainsi que leurs engrais. Près de 2.000 hectares de cultures dont 450 en betteraves étaient intéressés à la construction de ce chemin de fer.

La voie, d'une longueur de 7.700 mètres, part de la sucrerie de Lizy, remonte la petite vallée du Ru de Vide Grange, jusqu'à la ferme de Saint-Faron; là, elle se divise en deux bras dont l'un se dirige vers May-en-Multien, l'autre vers Beauval, en empruntant un accotement de la route nationale qui relie les deux villages. La voie a 0 m. 60, elle est formée de rails d'acier fixés sur des traverses en bois de chêne, ces rails pèsent 12 kilogr. le mètre courant. Les rayons de courbes ont été limités à 50 mètres en pleine voie et à 30 mètres dans les garages et les rampes à 25 millimètres par mètre. Le ballast provenant de carrières voisines a été employé tel qu'il était extrait, c'est-à-dire sans tamisage ni lavage; sur des terrains en culture, on lui a donné une épaisseur de 0 m. 30 et sur la route nationale 0 m. 20 seulement.

Le service de la traction est assuré par des locomotives du type Decauville n° 10. Les wagons, au nombre de 60, sont des wagons-coffres munis d'une porte à deux vantaux, sur chaque grand côté. Ils ont une force de 5 tonnes, un poids de 1.800 à 2.000 kilos et un cube de 5 mètres ( $4 \times 1,60 \times 0,80$ ).

La ligne comprend quatre gares : Lizy, May, Plessis et Beauval avec voies de garage et aiguilles. La sucrerie a établi à toutes les gares des bureaux de réception des betteraves. Les cultivateurs situés à proximité de celles-ci ont branché sur la voie, des rails du système Decauville et avec l'aide d'un cheval ils amènent les wagons de pulpe au sommet de leurs silos ; le déchargement est des plus simples.

La Coopération agricole de transports de May a été fondée par vingt cultivateurs sous la forme de société civile pour une durée de quinze années. Le capital de fondation est de 88.500 francs divisé en 295 parts de 300 francs productives d'un intérêt de 4 0/0 l'an.

La Société est administrée gratuitement par un Conseil composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Les actes du Conseil d'administration sont contrôlés par une Commission formée de trois membres. La direction technique est assurée par un directeur-comptable.

Il est prélevé, chaque année, sur l'excédent de l'actif, pouvant exister après déduction des charges et frais généraux, une somme suffisante pour payer les intérêts des emprunts et du capital. Le solde est porté, dans la proportion des trois quarts, à un fonds d'amortissement et pour le dernier quart à un fonds de prévoyance. Le fonds d'amortissement sert au paiement des annuités des prêts qui ont été consentis notamment par l'Etat, au remboursement des emprunts et ensuite du capital par voie de tirage au sort ou de répartition égale pour chacune des deux parts. Des remboursements partiels peuvent être effectués à l'Etat par anticipation dans la mesure des fonds disponibles. Le fonds de prévoyance sert à payer les grosses réparations et à assurer le renouvellement et l'entretien du matériel.

Les sociétaires se sont engagés solidairement pour garantir le remboursement des avances consenties par l'Etat, conformément à la loi du 29 décembre 1906.

Le prix du transport, par tonne kilométrique, est établi chaque année. Il est calculé de façon à permettre à la Société de faire face à ses engagements. Si les recettes étaient insuffisantes les prix de transport seraient,

pour l'année écoulée, augmentés dans la proportion nécessaire pour combler le déficit constaté et chaque associé y contribuerait au prorata des transports effectués pour son compte. De même, en cas d'excédent, les bonis restant en fin d'exercice seraient restitués aux associés au prorata de leurs transports.

Les prix des transports sont les suivants :

0 fr. 50 par tonne kilométrique pour toutes les marchandises à l'exception des betteraves et des pulpes ;

Pour les betteraves, le prix est de 2 fr. 50 pour celles venant de Beauval et May (6 kilomètres) ; il est de 2 fr. 25 et de 1 fr. pour celles venant de Echampeu ;

Pour les pulpes, 1 fr. 50 par tonne pour celles remontées à May et Beauval ; 0 fr. 50 pour celles à destination de Plessis Placy.

Le capital, qui était à l'origine de 88.500 francs, est actuellement de 108.600 francs par suite de l'admission de nouveaux sociétaires. La Coopérative a touché une subvention de 9.100 francs du Service des améliorations agricoles et une avance de l'Etat de 180.000 francs. La sucrerie de Lizy lui a également avancé à 2 0/0 une somme de 34.540 francs 80.

## Société de protection de la main-d'œuvre

### Accidents de travail aux ouvriers agricoles.

*Séance du mercredi 6 novembre 1912.*

Présidence de M. Girard, vice-président.

Après plusieurs observations présentées par chacun de ses membres, la Commission décide de prendre comme article premier de son contre-projet le texte de l'article premier du projet Chauvin ainsi modifié :

« La législation concernant la responsabilité des accidents du travail est applicable aux termes des dispositions ci-après aux ouvriers, aux employés et aux domestiques occupés dans les exploitations agricoles de quelque nature qu'elles soient, dans les exploitations d'élevage, d'engraissement, de dressage et d'entraînement, dans les haras et dans les dépôts ou magasins de vente se rattachant à des exploitations agricoles qui ne seraient pas soumis à la loi du 12 avril 1906. Elle est étendue à toutes les personnes qui, même sans salaire, sont employées par l'exploitant à l'exception des membres de la famille de l'exploitant visés à l'article 4, § 1<sup>er</sup> ci-dessous. »

La Commission adopte, avec modification, l'article 2 du projet Chauvin qui devient l'article 2 du contre-projet ainsi rédigé :

« *Sont assimilés aux ouvriers agricoles au point de vue de l'application de la présente loi, ceux qui sont occupés, même par des particuliers, à l'entretien et la mise en état des jardins et des parcs.* »

La Commission adopte sans aucune modification comme article 3 du contre projet, l'article 3 du projet Chauvin :

« *Si une personne visée à l'article premier est employée par un même patron principalement à un travail visé aux paragraphes précédents, mais accidentellement à une autre occupation, non visée par la législation des accidents de travail, la présente loi s'appliquera également aux accidents qui surviendraient au cours de cette autre occupation.* »

La Commission adopte avec une légère modification le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 4.

Quant au paragraphe 2 de l'article 4, la Commission, sur les justes observations de M. Descours-Desacres, décide d'assujettir à la loi même les exploitants employant une ou deux personnes. En effet, dans certaines régions, il y a de nombreux petits propriétaires qui doivent être soumis comme tous à la loi commune pour que leurs ouvriers ne forment pas en la circonstance une catégorie à part.

L'article 4 du contre-projet aura donc la rédaction suivante :

« *Les exploitants qui travaillent d'ordinaire seuls ou avec l'aide de leurs ascendants, descendants, alliés au même degré, conjoints, frères ou sœurs, ne seront pas assujettis à la loi.*

*Si cependant ces exploitants emploient la collaboration accidentelle ou simultanée de personnes salariées ou non, non visées au paragraphe précédent, ils seront assujettis pour tout le temps de la collaboration dont il s'agit et pour tous les collaborateurs non visés au paragraphe précédent, qui prêteront à ce moment leur concours à l'exploitation.* »

## La Condition matérielle de l'Ouvrier agricole

par TH. LEROUX

professeur départemental d'agriculture de l'Oise.

### Le logement de l'ouvrier.

Dans la plupart des exploitations rurales, les ouvriers n'ont pas de logement et il en résulte des habitudes fâcheuses pour leur santé et leur moralité.

Si le personnel est nourri, le repas se fait à la cuisine dans le moindre temps possible, et, aussitôt après, les hommes doivent se retirer. Où vont-ils ? Presque toujours au cabaret voisin. Beaucoup diront qu'ils y sont entraînés par goût. Il faut ajouter, pour être juste, qu'ils entrent à l'estaminet, parce qu'ils ne savent où aller. Ils ont une heure ou une heure et demie de repos après leur déjeuner : s'ils veulent éviter l'auberge, ils doivent faire leur sieste à l'écurie ou à la vacherie ; on peut comprendre qu'ils préfèrent le café.

Il est regrettable qu'il ne se trouve pas partout un local réservé à nos domestiques, pouvant leur servir de salle de repos et de récréation. L'aménagement d'une telle pièce serait peu coûteux et pourrait contribuer à enlever à l'alcoolisme des victimes désignées.

Nous avons aussi de sérieuses réserves à faire au sujet du couchage. Les charretiers et les vachers ont dans l'écurie ou dans l'étable un lit de planches à mi-hauteur du plafond. On leur donne une pailleasse, des draps et une couverture. C'est là leur chambre.

Pour qui veut un tantinet réfléchir, n'y a-t-il pas un manque d'humanité et une faute contre l'hygiène dans cette pratique qui n'a pour elle que la force de l'habitude. Les hommes se couchent dans l'atmosphère viciée des étables et se réveillent en sueur le matin, suffoqués par la chaleur humide qui se dégage dans ce milieu.

Les règlements sur la santé publique nous défendent d'assigner un tel emplacement à nos serviteurs, mais, sans demander qu'on les applique rigoureusement, ne pouvons-nous améliorer de notre plein gré cet état de choses.

Sans doute, il faut une surveillance de nos animaux pendant la nuit, mais le gardien ne pourrait-il avoir une petite chambre séparée de l'étable par une cloison munie d'une vitre ? Serait-il impossible d'aménager pour chaque domestique un local garni d'un lit, d'une table, d'une chaise ou au moins un dortoir commun convenable ?

Nous pensons que ces installations ne nécessiteraient pas de dépenses hors de proportion avec les avantages qu'on en retirerait. L'ouvrier se tiendrait plus propre et serait en meilleur état de santé physique et morale.

L'homme marié, lui, a presque toujours un logement. Nous connaissons beaucoup de cultivateurs qui, pour se ménager une main-d'œuvre stable, n'ont pas hésité à construire des petites maisons qu'ils mettent, le plus

souvent, d'une façon gratuite, à la disposition de leurs domestiques mariés. Ce système est très avantageux pour les deux parties. L'employeur conserve ainsi très longtemps le même personnel et le salarié y gagne son loyer. Peut-être enlève-t-il à celui-ci quelque peu d'indépendance et ne lui permet-il pas d'agréments sa demeure comme il le désirerait, puisqu'il doit déménager immédiatement en cas de renvoi.

A défaut de locaux fournis par le patron, l'ouvrier loue une maison dans le village. Il trouve généralement à se loger pour un loyer annuel de 60 à 80 francs dans le nord-ouest du département, de 80 à 120 francs dans le centre et le sud. Nous verrons plus loin l'habituelle composition de ces logements.

Enfin, une petite minorité, environ le quart ou le cinquième des domestiques mariés, sont propriétaires de leur petite maison. Nous voudrions que ce dernier cas devienne promptement la règle et que les patrons favorisent de tout leur pouvoir cette accession des travailleurs à la propriété.

A notre avis, les cultivateurs qui possèdent des habitations ouvrières, doivent permettre à leurs serviteurs de les acheter au meilleur compte possible et de leur en faciliter le paiement par annuités. Un logement est-il à vendre ? Engageons un de nos domestiques à l'acquérir ; soyons, au besoin, son banquier et permettons-lui de se libérer en quelques années.

Y a-t-il pénurie de maisons dans le village, ce qui du reste est assez rare, construisons des demeures économiques, mais saines et agréables, en formant une société qui profitera de la loi sur les habitations à bon marché et cédon-les à notre personnel au plus juste prix avec paiements échelonnés.

L'intervention de l'Etat nous aiderait puissamment dans cette voie. En Danemark et en Suisse, l'Etat prête au travailleur des champs la somme nécessaire à l'acquisition de son logement et de quelques parcelles de terre. En Angleterre, les Conseils de Comté et les municipalités achètent des terrains qu'ils revendent en détail aux ouvriers et aux petits cultivateurs. Peut-être pourrait-on demander au Gouvernement de prélever sur les fonds du crédit agricole quelques millions affectés aux usages ci-dessus.

Henrich Schrey, dans la revue allemande *Das Land*, constate que « la cause maîtresse de la poussée d'émigration parmi les travailleurs ruraux, c'est le manque le plus complet des conditions d'existence les plus élé-

mentaires, notamment le manque d'un lopin de terre et d'un logis convenable.

Cette question est très grosse de conséquences au point de vue social. Elle mérite d'être étudiée d'une façon plus complète, car nos grandes associations agricoles pourraient s'occuper de ce problème et des moyens financiers de le résoudre. Que l'ouvrier d'aujourd'hui devienne demain un petit propriétaire louant ses bras à la ferme voisine tant qu'il n'aura pas suffisamment agrandi son coin de terre et les questions sociales seront vite résolues. « Donnez à un homme la libre possession d'un rocher, disait Arthur Yung, et il le transformera en jardin. »

Il n'est que temps d'aviser si on veut sauver cette classe si intéressante des journaliers propriétaires dont les statistiques nous démontrent l'abaissement rapide.

L'abbé de Saint-Pierre disait en 1738 : « Les journaliers ont presque tous un jardin ou quelque morceau de vigne ou de terre ». En 1862, on comptait encore 1.200.000 journaliers agricoles propriétaires : il en restait la moitié en 1882. Il semble, cependant, que cette diminution soit enrayée maintenant. Quelle fut la cause de cette décroissance ? Hélas ! de mauvaises années sont passées ; pour maintenir le bien-être de la famille, on s'est endetté, on a laissé le prêteur prendre une hypothèque d'autant plus onéreuse qu'elle s'appliquait à un fonds de faible valeur, et chacun sait que cet engrenage légal ne lâche pas facilement sa proie.

L'huissier est venu, chassant la famille de son petit patrimoine. Alors, humilié et meurtri, l'homme a quitté la terre marâtre et s'en est allé dans villes cacher la misère des siens.

Faisons que ces douloureuses situations deviennent de plus en plus rares. Garantissons à l'ouvrier propriétaire la sécurité de son foyer : mettons-le par le homestead à l'abri des bourrasques de la vie et des défaillances passagères.

N'est-ce pas M. Viviani, l'éloquent ministre du travail, qui s'écriait récemment : « Où réside la sécurité nationale ? Elle réside dans la propriété ! Eh oui, la propriété est le bien suprême de l'homme ! Elle assure à la personnalité humaine un libre développement ! Elle résume sous une forme concrète la quiétude de l'esprit, le repos du corps, toutes les distractions, tous les plaisirs, tous les bonheurs ! »

Et c'est parce que ce désir d'être propriétaire tient tant au cœur de l'homme que le collectivisme a tant d'adeptes. Pour les esprits simplistes,

socialisme veut dire partage des biens et chacun espère que la société future fera de lui un petit propriétaire.

Prouvons-leur qu'une révolution n'est pas nécessaire, qu'un travailleur sobre et prévoyant peut arriver à la possession de sa maison et de son champ et les garantir de toute crise en les rendant insaisissables.

Le créancier n'y perdra guère, car le fisc dévorerait la plus large part de ces tristes épaves.

La maison du travailleur est modeste. Le nombre de pièces est parfois de deux, plus souvent de trois, rarement de quatre. La pièce principale donne directement sur la cour ou sur la rue : elle sert de cuisine et de salle à manger. Quand la famille est nombreuse, on y met un lit. A côté, donnant sur cette pièce, se trouvent généralement 2 chambres.

Dans la cour, on remarque un cellier, un bûcher, un clapier, et quelquefois un poulailler.

Presque toujours, le jardin tient à la maison. Dans la région herbagère, une petite pâture plantée de pommiers complète la propriété.

Malheureusement, ce pauvre logis n'est pas toujours salubre. Le docteur Baudran, dans une remarquable étude sur les habitations à bon marché dans le département de l'Oise, en fait un portrait peu flatté. « Les villages exclusivement agricoles, dit-il, sont presque partout les moins propres et les moins bien bâtis.

Les maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée ; elles sont basses et étroites. Les croisées sont petites et souvent leur fixité ne permet pas le renouvellement de l'air... Il n'y a ni couloirs, ni tambours. Le sol n'est pas carrelé, des décombres entassés tiennent lieu de pavage. Les cabinets d'aisances sont rudimentaires, les fosses étanches sont un mythe. Les enfants occupent quelquefois la même chambre que les parents et, quand les familles sont nombreuses, existe une fâcheuse promiscuité alliée souvent à un état de propreté qui laisse à désirer. »

Toutes les maisons d'ouvriers ne sont pas organisées sur ce modèle ; par malheur, le tableau est exact pour la majorité d'entre elles. Et le docteur Baudran donne d'excellents conseils sur les constructions neuves qui doivent être salubres, commodes et économiques. Nous préférons avec lui les logements isolés, individuels, bâtis sur un sol bien sec, composés de trois et plutôt de quatre pièces largement éclairées et aérées. A la campagne le terrain coûte peu. Aussi chaque habitation devra-t-elle avoir comme annexes, une cour avec clapier, poulailler, petite

étable pour la chèvre ou le porc, bûcher, cellier ou cave, et, en plus, un jardin assez vaste pour fournir les légumes nécessaires à la famille et même un petit champ qui produira les pommes de terre, le grain pour les volailles, le fourrage pour la chèvre pendant l'hiver.

S'il n'y a pas de parcelle disponible, que le cultivateur cède à son ouvrier une dizaine d'ares le plus près possible du pays et qu'il l'autorise à travailler ce lopin de terre avec l'attelage de la ferme.

Ces légers avantages ont pour conséquence d'occuper les loisirs du chef de famille et d'augmenter sensiblement, et à peu de frais, le bien-être des siens.

## Nos Richesses Agricoles

La formule si connue : « L'Agriculture manque de bras » est employée à tout propos et même hors de propos. Elle paraît toujours d'actualité. On rappelle la phrase célèbre et banale dans les circonstances les plus inattendues. Elle a trouvé tout naturellement une place de choix dans les revues où une figurante — doublement amputée pour l'occasion — personnifie vaguement une agriculture incomplète. Elle est, d'ailleurs, fâcheusement vraie. Mais encore ne faudrait-il pas exagérer sa signification. Si les campagnes sont insuffisamment peuplées, il est réconfortant de constater que nos cultivateurs ne ménagent ni leur temps, ni leur peine, donnent des preuves évidentes d'une initiative toujours mieux comprise et toujours en éveil. Les charges qui pèsent sur la terre sont cependant beaucoup trop lourdes : tôt ou tard — le plus tôt possible — il sera indispensable de les alléger. Le dégrèvement foncier devrait être l'une des premières préoccupations du Parlement ; sa nécessité est indiscutable ; et de récentes statistiques démontrent jusqu'à l'évidence qu'en procédant à ce dégrèvement, on n'accomplirait pas une œuvre intéressée, comme il l'a été injustement insinué, mais une œuvre d'équité.

Un économiste dont le nom fait autorité a recherché, dans un ouvrage paru il y a deux ans, quelle était la fortune de la France. Il a tenté de décomposer la richesse publique en ses principaux éléments, et il a rapproché les chiffres obtenus de ceux auxquels avaient permis de s'arrêter de précédentes études.

La fortune totale de la France, si l'on s'en rapporte à ses constatations,

dépassait, en 1908, 287 milliards, contre 243 milliards environ en 1896, soit une augmentation globale de plus de 44 milliards, représentant une proportion respectable de 18 pour cent. Presque toutes les sources de richesses contribuent à cette augmentation.

La valeur de la propriété *bâtie* s'est accrue de vingt pour cent pendant cette période de seize années ; les valeurs mobilières *étrangères* du portefeuille ont passé de 21 milliards à 38 milliards, soit 81 pour cent, tandis que les valeurs mobilières *françaises* passaient de 56 à 66 milliards, soit 18 pour cent. La valeur des fonds commerciaux et industriels croissait de plus de 43 pour cent, celle de lameublement et des objets de luxe, de 16 pour cent, celle des moyens de transport de plus 50 pour cent. Seuls, deux facteurs de richesse faiblissent : la propriété *non bâtie* — dont la valeur, évaluée à près de 78 milliards en 1892, n'est plus que de 75 milliards et demi en 1908, soit une diminution de près de 2 milliards et demi — représentant 3 pour cent — et le numéraire d'argent, dont la valeur nominale s'abaisse de 2,442 millions à 2,065 millions, soit 15 pour cent. Mais cette dernière perte peut, en quelque sorte, être considérée comme inexistante, la valeur nominale du numéraire or passant de 3 milliards 570 millions à 6 milliards 600 millions, soit près de 96 pour cent d'augmentation. Seule, en définitive, la fortune agricole de notre pays a diminué sans que les impôts qui la frappent fléchissent.

Mais il est intéressant de consulter encore le livre de M. Théry, et d'examiner comment on a tiré parti du sol déprécié. La valeur du bétail — toujours pendant la période envisagée — a passé de cinq milliards 200 millions à près de cinq milliards 900 millions, soit une plus-value de près de 13 pour cent : celle du matériel agricole, d'un milliard et demi à un milliard 760 millions, soit plus de 17 pour cent d'augmentation. Cette dernière constatation n'est pas la moins consolante : elle atteste les perfectionnements constants des procédés culturaux, elle fait justice des accusations de routine trop souvent portées contre nos agriculteurs. Ainsi, les fidèles d'une terre délaissée pour la ville, ont non seulement accru l'importance et la valeur du matériel d'exploitation, mais aussi — et dans des proportions remarquables — celle du cheptel. A cette double plus-value uniquement due au labeur persévérant, à l'énergie de nos paysans, correspondent des augmentations sensibles de la *production*. Celle-ci, qui atteignait 17 milliards 800 millions en 1896, dépasse 19 milliards en 1908, soit douze cents millions de rendement supplémentaire.

Après la crise de 1910, nul doute que le mouvement ascensionnel ne continue et que les efforts de nos cultivateurs ne soient encouragés par des résultats meilleurs encore. Il est équitable de rendre hommage aux artisans de cette richesse. Desservis par la rareté de la main-d'œuvre, par l'exode rural, par les mille et une difficultés qu'ils éprouvent trop souvent à transporter ou à échanger leurs produits, nos paysans ont courageusement continué leur tâche, aidés d'un autre côté par les avantages dont les a dotés la République et dont ils ont su profiter intelligemment.

Le crédit et la mutualité agricoles, les nombreuses associations qu'ils ont formées leur ont permis de lutter avec succès contre la mauvaise fortune. Leur activité a été puissamment secondée par les dispositions bien-faisantes des lois votées depuis une quinzaine d'années et dont ils se sont hâtés de tirer parti.

Les Syndicats agricoles sont de plus en plus florissants, et c'est sans nul doute au développement du sentiment mutualiste — quelle que soit la forme qu'il prenne — qu'est due pour une large part la situation malgré tout satisfaisante de notre agriculture.

Sait-on qu'on compte près de quarante mille Sociétés, Associations ou Syndicats agricoles en France ? Beaucoup d'entre eux se sont constitués au cours de ces dernières années. Ils résolvent la plupart des difficultés que rencontrent les cultivateurs dans leur exploitation. Près de douze mille assurances mutuelles les garantissent contre les risques agricoles de toute nature ; d'autre part, on dénombre 3,600 coopératives d'achat ou de production ; 7,000 associations syndicales pour les améliorations agricoles ; 6,500 syndicats pour les achats en commun des objets, des engrais, des semences nécessaires à leurs adhérents ; 3,600 caisses locales de crédit agricole ressortissant à 97 caisses régionales ; un millier environ de Sociétés s'emploient à l'étude des questions intéressant l'agriculture et distribuent des encouragements... L'association, la coopérative sont génératrices de richesse ; c'est un des plus beaux titres de la République d'en avoir favorisé l'essor.

Adrien DARIAC,

*Député de l'Orne, Inspecteur général honoraire de l'Agriculture.*

## Préparez vos semences d'avoines.

Bientôt il vous faut songer à vos semences d'Avoine de Printemps, et indépendamment de la préparation du sol, laquelle doit comporter un labour profond à 12 à 15 centimètres, et des hersages soignés, sachez aussi sélectionner vos semences.

Les procédés de sélection et préparation diffèrent un peu de ceux du Blé, mais produisent les mêmes résultats avantageux d'une grosse élévation des rendements. D'abord pour la sélection, après que vous avez employé le tarare, faites passer vos graines au trieur, afin de retenir les plus grosses graines. De plus, ce ne sont pas seulement les plus gros grains, mais surtout les plus lourds, qui font la meilleure semence, et pour les obtenir le procédé de M. Petit est tout à fait à conseiller.

Vous plongez vos graines d'Avoine dans une comporte pleine d'eau et vous agitez. Très rapidement, les graines lourdes tombent au fond et celles qui sont légères montent à la surface. Vous recueillez ces graines de surface, et vous les donnez à consommer à vos animaux de ferme. Après quoi vous pressez les graines du fond, vous les faites égoutter et vous en réservez pour la semence. En employant cette méthode, et en la comparant à la simple sélection au tarare et au trieur, M. Desriot a obtenu les résultats suivants pour l'avoine de Coulommiers.

	Rendements à l'hectare.	
	Graines	Paille
Graines passées au tarare .....	2.085 kg.	3.665 kg.
— — au trieur .....	2.132 kg.	3.950 kg.
— lourdes au fond de la comporte .....	2.223 kg.	4.202 kg.
— légères de la surface de la comporte .....	2.039 kg.	3 220 kg.

Cet excellent accroissement de récolte mérite bien que vous en teniez compte pour vos prochaines semences. D'autre part, l'Avoine est très sujette au charbon, et le sulfate de cuivre n'est point à indiquer parce qu'il attaque les facultés germinatives de la graine. Bien préférablement employez l'immersion dans l'eau chaude à 54° qui agit très énergiquement sur les spores malfaisantes. De cette façon vous faites en une seule opération tout à la fois la sélection de vos graines et la purification des germes charbonneux.

## Mercuriale du Marché de Senlis

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE le quintal	AVOINE (le quintal)		
	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	4 <sup>e</sup> qualité		1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
7 Janvier .....	27 »	26 »	25 »	» »	19 »	21 »	20 »	19 »
14 — .....	27 25	26 25	22 »	» »	19 »	21 50	20 50	19 »
21 — .....	27 75	26 75	21 »	» »	18 50	21 »	20 »	19 »
28 — .....	26 75	25 75	21 »	» »	18 »	21 »	20 »	19 »
4 Février .....	26 75	25 75	22 »	» »	18 »	21 »	20 »	19 »

## Marché de la Villette du Lundi 3 Février 1913

	kilo net	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	Prix extrêmes	
Bœufs .....		1 68	1 50	1 36	1 26	1 80
Vaches .....	—	1 68	1 44	1 30	1 20	1 84
Taureaux .....	—	1 48	1 38	1 26	1 12	1 54
Veaux .....	—	2 60	2 30	2 10	1 80	2 70
Moutons .....	—	2 52	2 24	2 10	1 82	2 68
Porcs gras .....	—	1 77	1 74	1 72	1 71	1 80
Porcs maigres .....	—	» »	» »	» »	» »	» »

Peaux de moutons : de 3 fr. » à 7 »

Assurances agricoles

# L' A B E I L L E

Compagnies à PRIMES FIXES

contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents

## L' A B E I L L E - I N C E N D I E

Risques Agricoles, Meules, Hangars.

## L' A B E I L L E - G R Ê L E

*La plus importante des Compagnies d'assurances contre la Grêle*

Capital versé, réserve et encaissement : **Dix millions**  
entièrement disponibles.

## L' A B E I L L E - A C C I D E N T S

Accidents du Personnel Agricole, Responsabilité civile

Dommages aux Tiers, Assurances Individuelles

Accidents des Chevaux et Voitures. Chiens. Accidents de Chasse.

## L' A B E I L L E - V I E

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances dotales.

Combinaisons spéciales de *L' A B E I L L E* pour la constitution des dots.

RENTES VIAGÈRES

# A . B O N A M Y

délégué de la Société Agricole de Senlis.

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES *L' A B E I L L E*

**23, Rue du Châtel, SENLIS (Oise).**

TÉLÉPHONE 44

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

La superficie des Exploitations garanties par *L' A b e i l l e*, dans l'arrondissement de Senlis, est de **25.600 hectares.**

## Agence Générale d'Assurances de toute nature

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol  
Assurances sur la Vie, Rentes viagères  
traitées avec les principales Compagnies Françaises

S'adresser pour renseignements à *M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnellerie,*  
*à Senlis, le Mardi, ou par correspondance.*

## GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de **GATERSLEBEN (Saxe)**

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

Régularité et pivotage parfaits

**ÉDOUARD PREVOST, Agent Général,**

à **NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise).**

Téléphone N° 11

**Un Instituteur** de l'arrondissement de Senlis *prendrait un élève*  
*comme pensionnaire.*

S'adresser à la Société d'Agriculture de Senlis.

# SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 200.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui leur est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essence pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois mois, six mois au plus, moyennant 4 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants, de leurs meules, alcools en bacs, etc.

*Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.*

TÉLÉPHONE N° 44

## ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants du Monde

pour la fabrication des BRABANTS DOUBLES

A. BAJAC

O \*, C \*\*, \*\*\*

Ingénieur-Constructeur

SEUL  
GRAND PRIX  
pour  
les Machines  
Agricoles  
Françaises  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1889



Hors Concours  
Membre  
du Jury  
des  
Récompenses  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1900

**BRABANT DOUBLE** avec Versoirs cylindriques coupe N° 3  
pour labours profonds de 0<sup>m</sup>30 et au delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »  
absolument incomparable comme travail et longue durée.*

**Outillage complet et perfectionné** pour toutes cultures.

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL